Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

NOUVELLE-ZELANDE – Transfert de matériel GM via les animaux nourris aux PGM

Par Eric MEUNIER

Publié le 08/12/2010, modifié le 05/03/2026

En septembre 2010, le Parlement européen votait contre un amendement de la réglementation qui aurait imposé que les produits issus d'animaux nourris aux OGM soient étiquetés en tant que tel [1] . Outre les implications économiques qu'un tel étiquetage pourrait avoir, une des raisons régulièrement avancée porte sur l'absence de preuve quant à la présence de matériel végétal transgénique dans les aliments issus d'animaux nourris aux PGM.
Selon les pays, on observe que dans ce domaine, les considérations peuvent varier. Ainsi, en novembre 2009, en Nouvelle-Zélande, un rapport du Pr. Heinemann de l'Université de Canterbury, soumis à la Commission néo-zélandaise du Commerce, suggère que du matériel transgénique pourrait se retrouver dans les produits issus d'animaux nourris aux OGM. Conséquence directe : cette commission a annoncé que l'entreprise Inghams, qui commercialise des produits animaux (poulets et dindes) supposés dans leurs annonces publicitaires ne contenir aucune trace transgénique, pourrait avoir violé la loi [2]. L'entreprise a depuis retiré ses publicités et n'a pas fait l'objet d'une procédure juridique. La commission du commerce continue néanmoins de surveiller les annonces de cette entreprise.
Dans son rapport, le scientifique écrit notamment que *« l'accumulation de données prouvant la détection positive [d'éléments transgéniques] me conduit à considérer que du matériel végétal transgénique peut être transféré aux animaux exposés à des aliments transgéniques, que ce soit dans leur alimentation ou dans leur environnement, et qu'une partie résiduelle peut se retrouver dans les produits issus de ces animaux »* [3]. Sur cette base, Adrian Sparrow, directeur du commerce de la commission néo-zélandaise a expliqué que *« une personne achetant du poulet promu comme ne contenant pas d'ingrédients GM ne s'attend pas à ce que le poulet ait été nourri [partiellement] avec du soja transgénique »*.

[1] Inf'OGM n°106, septembre 2010, Etiquetage des produits issus d'animaux nourris aux PGM : c'est non, pour l'instant !

[2] http://www.comcom.govt.nz/media-rel...

[3] cf. note 2

Adresse de cet article : https://infogm.org/nouvelle-zelande-transfert-de-materiel-gm-via-les-

animaux-nourris-aux-pgm/